

ECONOMIE – DROIT / BAC . JUIN 2011
ELEMENTS DE CORRIGE

PARTIE REDACTIONNELLE (sur 10 points)

Rappel : Il n'est pas exigé du candidat un développement structuré, mais une argumentation, c'est-à-dire une organisation des idées qu'il propose.

Affectation des points

Voir grille de notation

Définitions :

3 définitions possibles du développement durable (une des 3 définitions expliquée : 1.5 point)

- ❖ « *Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* » selon le rapport Brundtland
- ❖ Equilibre entre **efficacité économique, l'équité sociale et la protection de l'environnement**
- ❖ Les 3 principes
 - > Principe de **précaution** (« *mise en œuvre des procédures d'évaluation des risques liés à l'environnement et l'adoption de mesures provisoires pour parer la réalisation de dommages* »)
 - > Principe de **participation** (le développement durable nécessite des changements de comportements)
 - > Principe de **solidarité** (elle est intrinsèque au développement durable, elle doit s'appliquer envers les populations défavorisées, les exclus, les plus faibles)

Une définition simplifiée des inégalités de développement (0.5 point)

Déséquilibre entre pays développés et en voie de développement : inégalités sociales, démographiques, économiques, (pauvreté...).

Argumentation :

Le nombre d'arguments est indicatif. Chaque argument doit être validé (correspondre au sujet), précisé (expliqué) et illustré éventuellement d'exemples. Maximum 4 points

- > Un argument non développé = 0.5 point
- > Un argument validé, précisé, illustré = 1 point

- ❖ Tous les pays sont confrontés aux problèmes environnementaux : changement climatique (importance des gaz à effet de serre, pollution...), déchets en augmentation et non recyclables, l'épuisement des ressources, dégradation de la santé humaine par la pollution, réduction de la biodiversité...
- ❖ La sauvegarde des grands équilibres écologiques constitue un bien public mondial. Il ne sert à rien de réduire les gaz à effet de serre ou les rejets de CO₂ dans les pays industriels s'ils augmentent de façon exponentielle dans les autres.
- ❖ Le développement durable peut être une opportunité de développement car il génère des innovations technologiques, sources de croissance comme les biocarburants pour le Brésil, les biotechnologies en Europe, le développement des énergies renouvelables. Les pays les plus avancés doivent favoriser des transferts de technologie vers les autres pays.
- ❖ Le réchauffement climatique est perçu par un certain nombre de pays en voie de développement comme la résultante de l'activité des pays riches. Par conséquent, ils considèrent donc que c'est aux pays riches de trouver et de mettre en œuvre des solutions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'une manière générale les atteintes à l'environnement
- ❖ Pour certains pays en voie de développement, l'objectif est de maintenir un niveau de croissance du PIB suffisant pour améliorer le niveau de vie de leur population. Ils revendiquent le droit d'utiliser le même modèle de croissance que les pays développés
- ❖ Au départ, la mise en place du développement durable représente un coût difficile à supporter par les agents économiques des pays en voie de développement et qui baisse la compétitivité prix à court terme
- ❖ Les mesures de développement durable est difficile à mettre en place. En effet, les accords (ratification du protocole de Kyoto, accords de Copenhague...) nécessitent une volonté commune des Etats à l'échelon international.

PARTIE ANALYTIQUE (sur 10 points)

1. Montrez que Florence Divet peut bénéficier du régime de l'auto-entrepreneur (2 points)

- Florence Divet a la volonté de **créer seule son entreprise** (0.75 pt).
- L'activité qu'elle exerce est essentiellement manuelle ; elle achète des matières premières qu'elle transforme manuellement, dans le but de les vendre = **activité (artisanale) conforme aux contraintes légales** (0.5 pt)
- Florence prévoit un CA de 20 000 € maximum, du moins les premières années. Son **chiffre d'affaires annuel HT** ne dépassera donc pas les seuils légaux mentionnés dans l'annexe 3 (0.75)

→ Dans ces conditions, elle peut bénéficier du régime de l'auto-entrepreneur.

2. Présentez les avantages puis les inconvénients de ce statut pour Florence Divet (4 pts)

→ Le candidat devra présenter au moins 2 avantages et 2 inconvénients.

a) Avantages du régime de l'auto-entrepreneur pour Florence Divet (1 pt par avantage ; maximum 2 pts)

- Simplicité de création : une simple déclaration auprès du CFE sera suffisante ; elle peut même réaliser cette formalité sans se déplacer, par Internet.
- Obligations comptables très allégées : tenir un livre journal détaillant ses recettes et ses achats de fournitures.
- Exonération de TVA : elle n'aura pas à effectuer une déclaration de TVA puisqu'elle ne la facture pas à ses clients.
- Charges sociales limitées : si elle ne réalise pas de CA, elle n'aura aucune charge sociale à régler.
- Indépendance : Florence pourra gérer seule son entreprise, en toute liberté.

b) Inconvénients de ce statut (1 pt par inconvénient ; maximum 2 pts)

- Activités restreintes : son CA est limité par la loi ; cela freine ses perspectives de développement (micro-entreprise).
- Risque patrimonial : mariée sous le régime de la communauté légale, elle engage au travers de son activité, les biens de la famille.
- IR (au titre des BIC) obligatoire : pas de choix avec une autre forme d'imposition, ce qui peut présenter un inconvénient si le niveau global d'imposition du foyer fiscal est élevé.

3. Indiquez deux solutions que Florence Divet peut envisager pour protéger son patrimoine contre les créanciers (2 points ; 1 point par solution)

Pour se protéger, Florence Divet pourra :

- effectuer devant un notaire une **déclaration d'insaisissabilité** de sa résidence principale et même de tout son patrimoine immobilier non professionnel
- créer une société individuelle** afin de séparer son patrimoine professionnel de son patrimoine familial (EURL par exemple)
- créer une EIRL**, afin d'identifier le patrimoine affecté à l'exploitation de son entreprise.

4. Précisez en quoi la LME du 4 août 2008 qui crée le statut d'auto-entrepreneur favorise l'exercice de la liberté du commerce et de l'industrie (2 points).

- Liberté d'entreprendre : la LME a pour objectif de développer et faciliter la création et la transmission d'entreprise.
- Liberté de concurrence : elle facilite l'installation de nouveaux entrepreneurs par des démarches très simplifiées (atomicité favorable à une plus grande concurrence) ; elle favorise la liberté des prix en introduisant davantage de négociation entre producteurs et distributeurs.

Si l'annexe est simplement recopiée : 1 point

Si la réponse est reformulée en fonction des libertés du commerce et de l'industrie : 2 points

Toutefois, certains soulignent que les auto-entrepreneurs sont des concurrents déloyaux compte tenu de leurs avantages fiscaux.

Cet élément de réponse ne fait pas directement partie de la réponse attendue → valorisation = +0.5 pt.

Exemples de logiques possibles d'argumentation :

Axe 1 : le développement durable peut et doit être mis en œuvre par tous les pays

Axe 2 : la mise en œuvre du développement durable diffère en fonction des pays

ou

Axe 1 : la vision du développement durable par les pays développés

Axe 2 : la vision des pays en développement

ou

Axe 1 : le développement durable présente des opportunités

Axe 2 : le développement durable comporte des contraintes

Conclusion (réponse à la question en fonction des arguments développés) (1 point):

La voie du développement durable est possible pour tous les pays à condition qu'on tienne compte de leur situation particulière et qu'un effort de solidarité des pays les plus avancés soit réalisé pour réduire les inégalités de développement.